Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1977)

**Heft:** 405

Artikel: Super-Phénix : la filière parisienne

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1018657

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

**NUCLÉAIRE** 

# Super-Phénix: la filière parisienne

Il y a plus d'un mois, le conseiller fédéral Ritschard affirmait, en réponse à une question socialiste (Christian Grobet) et à une interpellation libérale (Mme Bauer-Lagier) genevoises, que le Conseil fédéral interviendrait auprès des autorités françaises si, à la suite de la construction du surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville (70 kilomètres de Genève), il s'avérait qu'une mise en danger effective de la population devait en résulter (le Grand Conseil genevois avait voté une motion demandant à l'exécutif fédéral d'intervenir...). Et le chef du Département des transports et de l'énergie de préciser qu'il vaudrait mieux négocier sur le plan régional (adressez-vous à Lyon!) pour obtenir les renseignements et les assurances indispensables concernant la sécurité... La réponse est insatisfaisante : que penser d'une intervention helvétique « a posteriori », en cas de danger nucléaire patent? que penser d'une intervention au niveau régional en France, alors que règne chez notre voisin la centralisation que l'on sait?

La meilleure preuve que le sort de l'entreprise de Crevs-Malville est entre les mains de Paris et non de Lyon, sont les précisions sur le processus de démarrage des travaux, révélé au cours du procès intenté par l'Association pour la défense des sites du Bugev et de Malville et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature à l'Electricité de France (EDF) pour illégalité des travaux déjà entrepris en vue de la construction du surgénérateur Super-Phénix (« Le Monde », 29 avril : « la meilleure façon de contrecarrer la contestation se développant au plan local et national, ont pu écrire les dirigeants de la société de construction, est d'engager l'opération au plus vite, de manière irréversible, et de rendre publique cette décision »...). Ainsi la procédure d'« enquête d'utilité publique » a abouti depuis le mois de novembre

1976 sur le bureau du ministre français de l'Industrie... lequel n'a pas encore donné son avis! Ainsi, le décret d'autorisation de création semble bloqué par le Ministère de la santé auquel il a été transmis pour avis le 27 octobre de l'année dernière... Les couacs administratifs montrent où aboutit la filière de décision, même si l'EDF tente de n'en faire qu'à sa tête.

Dans de telles conditoins, on admettra que les contacts régionaux pour lesquels le radical genevois Duboule plaidait devant le Parlement, voire même ces envois de documentations par le préfet de la région Rhône-Alpes au Conseil d'Etat genevois qui semblaient lui faire si forte impression, ou encore l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du comité régional franco-genevois, toutes ces mesures paraissent singulièrement inadaptées à l'enjeu!

## Un camp retranché

Les comités « Malville » préparent le rassemblement prévu pour le 30 juillet sur le site même de Super-Phénix (voir « Super-Pholix » numéro 10, journal des dits comités).

Des « touristes consciencieux » ont dressé une carte précise des installations (relevé topographique) et publient également quelques indications sur la garde actuelle de l'emplacement prévu pour le surgénérateur. Les voici :

— de jour:

lors des excursions effectuées, un avion n'a pas cessé de survoler le site, passant souvent à très basse altitude; probablement basé sur un aérodrome proche;

rondes dans tous les environs (voitures);

les matins, inspections minutieuses, par des hommes à pied, de tout le grillage entourant la centrale;

— de nuit:

une garde de nuit permanente estimée à quinze à vingt personnes armées;

un éclairage permanent assuré par quarante-deux

projecteurs périphériques à grande distance, doublés par des projecteurs sur des grues et autour de certains bâtiments, de logements destinés à des ouvriers;

ronde intérieure en voiture à fréquence variable (dix à quinze minutes);

ronde extérieure sur les routes des environs.

P.S. Dans « Le Monde » (27 avril dernier), Jean-Louis Lavallard trace un parallèle entre Super-Phénix et Concorde dont les prémisses valent la citation :

« Le programme français de surgénérateurs se terminera-t-il aussi mal que le programme Concorde? On peut le craindre. Avec quelques années de décalage, ils sont placés dans des situations similaires. Une réussite technique indéniable est menacée d'échec par l'attitude américaine. Les péripéties du droit d'atterrissage de Concorde à New York ne sont qu'un combat d'arrière-garde. Le coup mortel a été porté par les Etats-Unis quand ils ont décidé d'abandonner leur propre programme de supersonique civil. La défiance américaine envers les supersoniques a entraîné celle des autres pays. L'avion ne s'est pas vendu. Dans le domaine nucléaire, le président Carter vient d'annoncer que les Etats-Unis renonçaient à l'extraction du plutonium des éléments combustibles irradiés, et que leur programme de réacteur surgénérateur était mis en sommeil. La commercialisation de ces réacteurs est en outre interdite. Le programme français de surgénérateurs, avec Phénix et Super-Phénix, se trouve ainsi isolé. Le même phénomène de désaffection s'amorce. La Grande-Bretagne ralentit son effort, ainsi que la République fédérale d'Allemagne. Les Pays-Bas menacent de supprimer leur participation à Super-Phénix. La France risque ainsi de se trouver seule en première ligne.

La possession d'une technique de pointe ne garantit pas, en effet, la réussite. Sa rentabilité n'est assurée que si elle est répandue largement dans le monde : sa crédibilité industrielle est au moins aussi importante que son efficacité. (...) »